



## Rapport de la Commission chargée d'étudier le

### Préavis Municipal No 23/2011

concernant

### la réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux: ça va chauffer »

---

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil communal  
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée pour l'étude de ce préavis était composée de Messieurs:

Michel Bloch  
Gérald Helbling  
Alois Raemy  
Jean-Yves Schmidhauser  
Richard Voellmy  
Patrice Wenger  
Alain Grangier, président-rapporteur

#### **Rappel**

Le Postulat vise à inviter la Municipalité à examiner la mise en place d'une centrale de chauffe au bois pour le bâtiment communal de la voirie et la création du système de chauffage à distance (CAD) qui permettrait d'assurer les besoins de chauffage des bâtiments scolaires de Bel-Air et des bâtiments d'habitation appartement à la commune qui leur sont proches, voire de créer un réseau plus large qui pourrait impliquer d'autres habitations du quartier.

#### **1<sup>ère</sup> Séance de la Commission**

La Commission s'est réunie pour une 1<sup>ère</sup> séance le lundi 30 janvier 2012 à 19h30 en salle No 1 de la Maison de Commune, en présence de:

Mme Nicole Rimella, Municipale «Urbanisme et Travaux publics»  
M. Victor Béguelin, Chef de Service «Urbanisme et Travaux publics»

Lors de cette séance, la Commission a constaté, après analyse du Préavis Municipal No 23/2011 que le dit Préavis ne répondait pas au dit postulat et qu'un complément devait être apporté à ce Préavis sous forme d'Annexe.

M. le Chef de Service nous informa qu'un rapport de l'EPFL, commandé par le SEVEN pour évaluer le projet de chauffage du Groupe-E, était en cours final de rédaction et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque membre de la Commission.

La séance fut alors écourtée dans l'attente de ce dit rapport.

## **2<sup>ème</sup> Séance de Commission**

Après réception du rapport EPFL intitulé :

Etude La Tour-de-Peilz – Groupe-E  
Comparaison de scénarios pour le chauffage des différentes zones de la ville  
par Jakob Rager et  
Dr. François Maréchal  
Laboratoire d’Energétique Industrielle (LENI) – EPFL  
Contribution: Leonardo Melo (GROUPE-E)  
May 7, 2012

La Commission s'est à nouveau réunie pour une 2<sup>ème</sup> séance le mercredi 29 août 2012 à 19h30 en salle No 1 de la Maison de Commune, M. Gilbert Vernez ayant remplacé M. Michel Bloch, en présence de:

Mme Nicole Rimella, Municipale «Urbanisme et Travaux publics»

M. Victor Béguelin, Chef de Service «Urbanisme et Travaux publics»

M. François Maréchal, Laboratoire d’Energétique Industrielle (LENI) – EPFL

M. Grégoire Blanc, CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales) - R&D, Martigny

Après une courte introduction de M. Grégoire Blanc, M. François Maréchal présenta le rapport EPFL de 32 pages et expliqua la majorité des 11 tables et 12 figures qui le composent. Suite à sa présentation, M. François Maréchal répondit aux questions des Commissaires.

Une copie de ce rapport technique est à disposition de chaque membre intéressé du Conseil communal au Service «Urbanisme & Travaux Publics».

Il ressort de cette présentation que le projet de chauffage à distance utilisant l’eau du lac comme source d’énergie renouvelable et transporteur d’énergie pour fournir les services de chauffage et d’eau chaude sanitaire de différents quartier de La Tour-de-Peilz par l’intermédiaire de pompes à chaleur installées dans chaque bâtiment apparaît comme étant une des solutions les plus attractives tant du point de vue économique que du point de vue énergétique et environnemental.

Ce projet semble également préférable à celui d’une centrale de chauffe au bois de type classique sur certains aspects, en particulier par rapport au montant des investissements et à l’efficacité énergétique, mais non par rapport aux émissions de CO<sub>2</sub>.

### **Conclusions**

Après délibération de la Commission, c'est à l'unanimité que celle-ci vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal No 23/2011 du 2 novembre 2011 et de son Annexe
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- de prendre acte que le présent préavis et de son Annexe, répond au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer ».

La Tour-de-Peilz, le 2 septembre 2012.

Le Président  
Alain Grangier